Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260713-DE06072608-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 13/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : BASCOU Pascale, DENAUX Josiane, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, DAVID François, JAKOB-BAMBERG Rupert

A été nommée secrétaire : Mme LE LAMER Isabelle

– Création d'un mini-stade

Par délibération en date du 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Silfiac a approuvé l'idée de rénover profondément le mini-stade se trouvant entre la salle Triskell et le jeu de boules et de le remplacer par une structure complète, plus fonctionnelle.

Cette délibération ayant été prise par les précédents élus municipaux, elle est relue au conseil, ainsi que la note technique qui a accompagné la demande de subvention adressée à l'État en janvier 2026. Cette demande a reçu le 25 juin 2026 une réponse favorable, l'État accordant à la commune au titre de la DSIL, la dotation de soutien à l'investissement local, la somme de 20837,00 euros, correspondant à 40 % du budget présenté, soit le maximum possible.

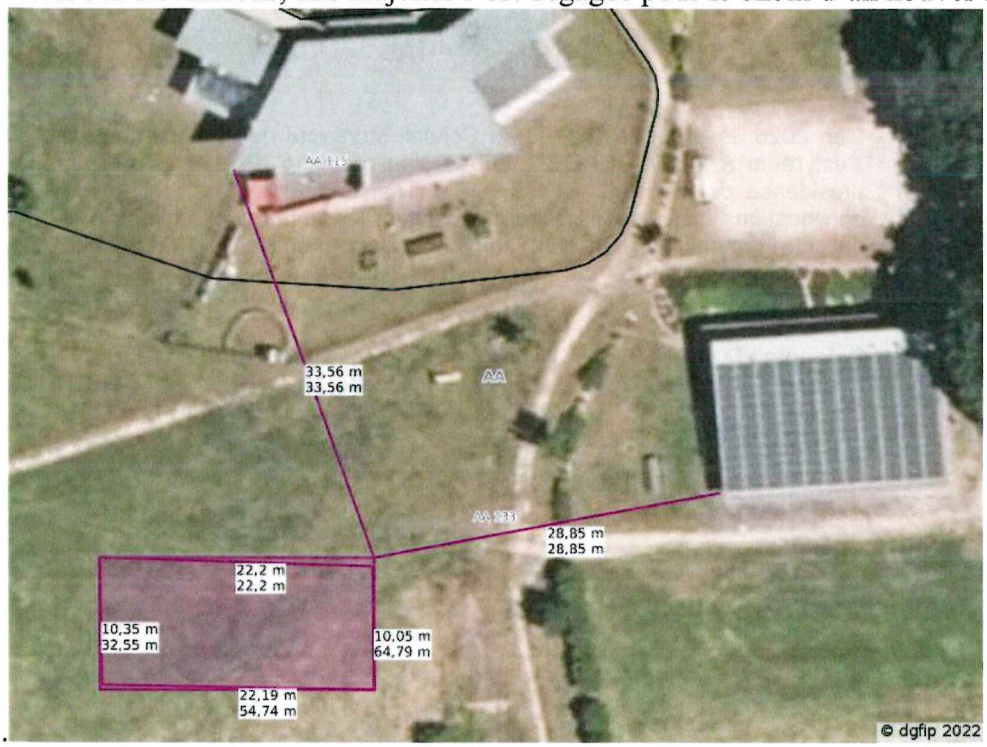
Dans l'attente de cette réponse conditionnant la réalisation du projet, d'intenses débats ont eu lieu au sein de la nouvelle équipe municipale sur la position de ce mini-stade, avec plusieurs visites sur le terrain.
Plusieurs nouveaux élus ont notamment fait valoir :

- le côté « écrasant » de la structure dans cet espace fermé par la salle Triskell, le théâtre de verdure et le jeu de boules,
- la perte du seul terrain de la commune à même d'accueillir facilement, devant le théâtre de verdure, des spectacles en extérieur,
- son rôle de parking annexe, dans certaines occasions.
- l'impossibilité pour les pompiers, en cas de sinistre, d'intervenir sur la salle Triskell par l'arrière,

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260713-DE06072608-DE

- l'existence à proximité de vastes espaces disponibles,
- la possibilité, en cas de choix d'un autre emplacement, de revaloriser en régie l'espace existant, par exemple en transformant les buts actuels en équipements de mise en forme (barres de traction, filets d'escalade), et en rajoutant d'autres équipements (table de ping-pong…).

Au fil des discussions, une majorité s'est dégagée pour le choix d'un nouvel emplacement :



Le budget s'en trouve modifié. Si le prix du mini-stade reste inchangé, les travaux de terrassement sont plus coûteux, même s'il n'est plus question de créer un nouveau jeu de boule en doublant l'actuel jeu de boules extérieur (le projet de re terrasser l'avant du jeu de boule couvert, face au théâtre de verdure et à la salle Triskell étant quant-à-lui maintenu). Le maire propose donc de passer de l'option barrière en plastique recyclé en barrières en barreaux de métal, moins coûteuse.

Par ailleurs, le remplacement des jeux actuels destinés aux plus petits, en très mauvais état, par des jeux neufs a été pris en compte à la demande de plusieurs membres du conseil. Ils conforteront le caractère intergénérationnel du projet.

Le programme de solidarité territorial du département ayant été réactivé comme annoncé le 1er juillet, le budget du projet devient le suivant (sous réserve du maintien de son aide par l'État sur ce projet modifié) :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260713-DE06072608-DE

		Dépenses HT	Recettes
Préparation	*CHAUVIRÉ TP – réf. 0203929 du 27/05/2026*		
	Terrassement enrobé noir	21945,00	20837,00 DSIL
	Terrassement devant jeu de boules compris		
			20913,26 PST (35%)
Création	*Sport Nature – offre de prix LL2870 du 08/12/2025*		
	Structure 10,4 m x 23,5 m (métal et composite)	32324,18	
	Inclus : pare-ballon, mini-buts (4), ensemble de volley		
Création	Jeux L'île du trésor Norméquip	4783,00	
	Table de ping-pong Decathlon	699,99	
Total		**59752,17**	**41750,26**
Reste-à-charge commune avant Fonds de concours			18001,91
			6000,00 Pontivy Communauté Fonds de concours
Reste à charge final			**12001,91** **20,09 % assumés par la commune**

Les atouts du projet restent les mêmes. Il répondra aux attentes et aux besoins de nombreux usagers :

- les enfants et les jeunes de la commune ;
- l'équipe pédagogique et les élèves de l'école, à qui il apportera un outil performant pour enseigner et apprendre de nombreuses pratiques sportives ;
- l'association de foot en marchant, qui promeut de développement des pratiques sportives douces pour les plus de 50 ans ;
- les praticiens de nombreux sports collectifs (volley, basket, badminton…), y compris à mobilité réduite ;
- les usagers occasionnels de la salle polyvalente, toute proche.

Une note technique corrigée est présentée par le maire et annexée à la présente délibération.

Aussi le Conseil Municipal,

Considérant :

- la légitimité de la demande initiale des jeunes de la commune ;
- l'utilité d'un tel équipement pour de nombreux publics ;
- les nombreux services qu'il pourrait rendre, notamment en termes d'éducation citoyenne et de lien social ;

Après avoir étudié la note technique présentée par le maire, y compris ses annexes, et en avoir délibéré,

- approuve la réalisation de ce projet dans l'enveloppe budgétaire présentée ;
- autorise le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce projet, et notamment la DSIL auprès de l'État, la PST auprès du département du Morbihan et le Fonds de concours communes de moins de 500 habitants de Pontivy Communauté ;
- charge le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/07/2026
Le Maire
Olivier CONSTANT

MAIRIE DE SILFIAC
56480